



Mme Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

ANTOINE KARAM

Paris, le 3 octobre 2019

SENATEUR
DE LA
GUYANE

Madame la Ministre,

*VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE
LA COMMUNICATION*

*DELEGATION
SENATORIALE
OUTRE-MER*

*DELEGATION
SENATORIALE
AUX ENTREPRISES*

A l'occasion du débat relatif à la santé en Guyane initié à l'initiative de la commission des affaires sociales du Sénat, je vous ai interrogée sur la structuration de l'offre médicale.

Compte-tenu du cadre contraint de ce débat, je souhaite vous relayer ici de manière plus exhaustive certaines interrogations qui demeurent, y compris au sein du personnel médical.

Le 23 janvier dernier, l'arrêté de création du Groupement hospitalier de territoire de Guyane a été signé. Etape clé dans la structuration de l'offre de soin hospitalière, ce regroupement doit aider les Centres Hospitaliers de Saint-Laurent-du-Maroni (CHOG), Kourou (CHK) et Cayenne (CHAR) à mieux travailler ensemble au bénéfice des patients.

Dix mois après cette création, l'organisation médicale et administrative de ce GHT interroge.

D'abord, je constate que la direction du CHAR et du CHK est actuellement assurée par une seule et unique personne, M. Christophe ROBERT. Je m'interroge sur l'efficacité et la pérennité d'une telle organisation alors même que les deux établissements ont d'importants défis à relever.

Ensuite, le gouvernement a consenti d'importantes aides financières pour soutenir l'investissement et le fonctionnement du CHAR de Cayenne. Cependant, compte-tenu des difficultés rencontrées ces dernières années, l'équilibre financier des trois hôpitaux et plus largement du GHT doit à mon sens faire l'objet d'une communication transparente. A cet égard, la mise en place du comité territorial des élus locaux, chargé d'évaluer les actions mises en œuvre par le groupement pour garantir l'égalité d'accès aux soins, me semble prioritaire.

Enfin, permettez-moi d'insister sur la mise en œuvre du protocole d'accord du 9 juin 2017 qui a mis fin à une grève de plus de deux mois au sein du CHAR de Cayenne. En tant que signataire de l'accord, je ne peux que regretter que le comité de suivi soit actuellement au point mort. De même, je ne peux admettre que certains engagements relatifs à l'offre hospitalière ne fassent l'objet d'aucune discussion. Je pense à la construction d'hôpitaux à

Saint-Georges de l'Oyapock et Maripasoula mais aussi et surtout à la réflexion autour d'un Centre Hospitalier Universitaire.

Je rappelle que l'article L.6132-1 du code de la santé publique prévoit que tous les groupements hospitaliers de territoire soient associés à un centre hospitalier universitaire.

Un CHU repose sur la convention entre un établissement public de santé et une unité de formation et de recherche (UFR) de médecine, à ce jour inexistante au sein de l'Université de Guyane. Cependant, les demandes répétées des élus guyanais concernant la création d'une telle UFR de médecine se voient systématiquement opposer l'absence de CHU.

Si j'entends que la question des ressources hospitalo-universitaires est centrale, vous conviendrez qu'un tel raisonnement obère non seulement une issue favorable, mais elle donne aussi le sentiment désagréable d'une discussion biaisée.

Pour ces raisons, il me semble essentielle que la réflexion se poursuive au niveau local avec l'ensemble des parties prenantes de manière à identifier les leviers qui nous permettront de prétendre sérieusement à la création d'un CHU.

Dans ce contexte, je me permets de vous solliciter afin d'apporter, dans l'intérêt de tous, votre éclairage sur ces questions.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma plus haute considération.

Très cordialement,

Antoine KARAM

